

# Initiative pour des aliments équitables – un an après

Le 23 septembre 2018, le peuple suisse a rejeté à 61% l'initiative pour des aliments équitables. Le texte soumis à la votation exigeait de la Confédération d'œuvrer en faveur de denrées alimentaires produites dans des conditions équitables, écologiques et respectueuses des animaux. Il aurait aussi fallu appliquer des normes équivalentes aux importations. Le Conseil fédéral et les milieux économiques ont rejeté cette initiative, car elle aurait, estimaient-ils, entraîné une hausse des prix à l'importation et davantage de contrôles. Les opposants préconisaient une régulation par le marché en lieu et place de réglementations de l'État.

Après la votation, la Protection Suisse des Animaux PSA a fait remarquer que le commerce, les importateurs et le secteur de la restauration se seraient peut-être réjouis trop tôt de leur victoire. Ils risquaient de se retrouver bientôt dans le rôle des perdants en ce qui concerne les conditions de production à l'étranger dont ils auraient à répondre. Désormais, ils allaient devoir assumer seuls la responsabilité des risques et des effets secondaires des importations ainsi que de la délocalisation croissante de notre production alimentaire à l'étranger.

Peu de temps après le vote, en décembre 2018, puis durant l'été 2019, la PSA a envoyé des questionnaires aux principaux détaillants, importateurs et acteurs du canal de la restauration pour savoir quel était le niveau estimé par les entreprises de la part de leurs «importations conformes à la protection des animaux». Elles devaient également indiquer un objectif chiffré pour fin 2019. Cela permettrait de vérifier les promesses faites durant la campagne précédant la votation. La présente fiche d'information montre si les entreprises sont sur la bonne voie pour procéder à ce changement. Le bilan est très décevant.

## Milieux économiques: promesses largement non tenues

La Suisse importe environ 90'000 tonnes de viande (hors poisson), 100'000 tonnes de produits laitiers et 600 millions d'œufs par an. Ces produits proviennent souvent de conditions d'élevage, de transport et d'abattage interdites en Suisse. Le tableau ci-dessous montre à combien s'élève, selon les déclarations des entreprises, leurs parts d'importations produites selon des normes de protection des animaux comparables à celles de la législation suisse en la matière. En 2018, ce chiffre était de 87% pour la viande de cheval et de lapin et même de 91% pour la viande d'agneau. Pour la volaille, 80% ont été importés avec des normes de protection des animaux comparables. Selon l'enquête, d'importantes mesures s'imposent en matière d'importations de viande de dinde (56%), de viande de veau (30%) et de fromage (33%).

## Volumes d'importation et proportion de provenances avec une norme de protection des animaux comparable à la législation suisse

Produit	Importations [t] Viande 2018 [ Poids à la vente ] *	Résultats d'enquêtes auprès auprès des entreprises [ décembre 2018 ]	
		Norme comparable Norme CH en 2018	Norme comparable Norme CH fin 2019
Bœuf (gros bétail)	20 793	82%	89%
Veau	631	30%	56%
Volailles: poulets 1)	44 780	80%	87%
Volailles: dindes		56%	75%
Cheval	2583	87%	90%
Mouton/agneau	5791	91%	90%
Lapin	824	87%	89%
Autres viandes (p. ex. gibier, porcs, chèvres)	12 902		
<b>Total viande (hors poisson)</b>	<b>88 304</b>		
Fromage (vache)		33%	33%
Fromage (brebis)		33%	33%
Fromage (chèvre)		33%	33%
Importations de fromage 2017 **	60 634		
Autres produits laitiers importés 2017 **	37 523		
Importations d'œufs 2017 [millions de pièces] **	588		

\* Source: Proviande, Le marché de la viande 2018

\*\* Source: Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2018

1) Les volumes d'importation incluent les dindes et les poulets

Au cours de l'été 2019, la PSA a enquêté sur l'état d'avancement du processus de changement, estimé par les entreprises, pour arriver à des «importations conformes à la protection des animaux». Les résultats concernant les différentes catégories de viande peuvent se résumer comme suit.

On importe aujourd'hui un peu plus de 20'000 tonnes de viande bovine. Certes, les entreprises ont atteint leur objectif déclaré consistant à passer de 82% à 89% d'importations obéissant à des normes comparables en matière de protection des animaux. Il est inquiétant de voir qu'elles n'entendent pas réduire significativement la proportion de viande aux hormones dans les morceaux nobles. Les 1150 tonnes de viande aux hormones importées correspondent à un peu moins du tiers des morceaux nobles importés.

Les volumes d'importation de viande de veau sont très faibles (630 t). Le gros des importations se fait généralement autour de Noël. Les informations fournies par l'enquête sont, par consé-

quent, trop peu significatives pour comprendre comment le niveau actuel des importations conformes à la protection des animaux est passé de 30% à 56%. Près de la moitié sont des demi-carcasses transformées ensuite en Suisse. Le reste est probablement surtout constitué de morceaux nobles pour lesquels l'exclusivité prime sur la protection des animaux. L'UE autorise, par exemple, l'engraissement des veaux sur sol sur caillebotis intégral, source de souffrance pour les animaux; or, cette pratique est interdite en Suisse. Contrairement à la Suisse, la castration extrêmement douloureuse des veaux sans élimination de la douleur est également autorisée à l'étranger.

Les importations de viande de volaille (poulets et dindes) proches de 45'000 tonnes par an proviennent principalement de formes d'élevage aux normes de protection des animaux nettement inférieures. Précisément au Brésil, d'où proviennent 40% des importations, l'usage des antibiotiques est largement répandu. En ce qui concerne les déclarations optimistes selon lesquelles 87% de la viande de poulet et 75% de la viande de dinde seraient vendus cette année avec une norme de protection des animaux comparable, les entreprises sont loin de tenir le cap. Autrement dit, on propose aux consommateurs suisses de la viande de volaille provenant d'animaux engraisés dans des poulaillers sans fenêtre, exposés continuellement à la lumière artificielle et régulièrement traités avec des antibiotiques. Les engraisseurs de volaille suisses pourraient entasser dans leurs poulaillers presque deux fois plus de volailles s'ils étaient autorisés à produire selon les normes étrangères.

Quant à la viande de cheval (2583 t), de mouton/agneau (5791 t) et de lapin (824 t), les parts d'importation sont élevées, voire très élevées par rapport aux quantités consommées en Suisse. Selon l'enquête, les entreprises veulent importer cette année de 89% à 90% de viandes conformes à la protection des animaux, mais sont encore loin de cet objectif. Dans les faits, environ les deux tiers des importations ne sont pas conformes à la loi suisse sur la protection des animaux. L'élevage des lapins, des chevaux et des moutons est à l'étranger peu réglementé en matière de protection animale, il n'existe pratiquement aucune directive spécifique dans ce domaine. La viande de cheval importée provient, par exemple, à hauteur d'environ 30% d'Argentine et d'Uruguay où sont employés des accélérateurs de croissance non hormonaux et des antibiotiques pour améliorer les rendements dans la production d'animaux de rente. En outre, des organisations de protection des animaux ont régulièrement mis au jour des conditions de détention contraires à la protection des animaux et de transports aux abattoirs impliquant des pratiques cruelles.

Les quelque 10'000 tonnes d'importations annuelles de viande de porc sont actuellement entièrement produites dans des conditions contraires aux normes de protection des animaux (non recensées dans l'enquête 2018). Dans de nombreux pays, par exemple, la castration sans suppression de la douleur ainsi que la section partielle de la queue restent autorisées et systématiquement pratiquées.

En ce qui concerne les produits laitiers, les entreprises ont en grande partie tenu leurs promesses, mais à un niveau très bas (33%): le fromage importé est fabriqué à partir de lait produit majoritairement dans des systèmes d'élevage non conformes. Les animaux passent, par exemple, toute l'année à l'étable ou en stabulation entravée permanente, avec des apports de concentrés extrêmement élevés comparativement à la Suisse, avec des veaux, des remontes

d'élevage et des vaches à même le sol sans paille et l'écornage est effectué sans suppression de la douleur.

Quant aux œufs, la majorité des importations provient, certes, de conditions d'élevage comparables à la loi suisse sur la protection des animaux. Cependant, on pratique l'épointage du bec des poules pondeuses à l'étranger, interdit en Suisse, et les poules sont souvent détenues dans des troupeaux et des poulaillers gigantesques. Même les œufs biologiques de l'UE proviennent d'exploitations comptant 30'000 à 40'000 poules, alors qu'en Suisse le maximum autorisé en bio est de 4000 poules pondeuses.

### Le Conseil fédéral également mal noté

L'initiative pour des aliments équitables prévoyait que la Confédération veille à ce que les denrées alimentaires importées correspondent aux normes de protection des animaux imposées à la production nationale. Le Conseil fédéral n'a pas tenu sa promesse faite pendant la campagne précédant la votation. Il estimait alors que nous avons déjà des normes élevées et que les dispositions en vigueur suffisaient pour garantir l'importation de produits alimentaires durables. Bien que le gouvernement connaisse parfaitement le niveau élevé des souffrances animales liées à de nombreux produits importés et que, dans de nombreux pays, il est impossible de garantir la réalisation de contrôles indépendants effectués par des personnes compétentes et l'application de sanctions en cas de violation de la protection des animaux, toutes les interventions politiques en la matière ont été rejetées ou renvoyées à de futurs rapports. Pire encore, l'accord de libre-échange négocié avec le Mercosur ne traite pratiquement pas de la protection des animaux, même si le Conseil fédéral est tenu par le nouvel article 104a Cst. (sécurité alimentaire) de signer uniquement des accords qui contribuent au développement durable. Le Conseil fédéral est donc prêt à accepter le fait qu'arriveront à l'avenir en Suisse davantage d'importations ne respectant pas nos normes en matière de protection des animaux, de l'environnement, de la nature et des consommateurs.

### Demandes de la Protection Suisse des Animaux PSA

Étant donné qu'une grande partie des importations provient encore d'animaux dont la détention n'est absolument pas conforme aux normes suisses en matière de protection des animaux, la PSA demande «l'équivalence». Cela signifie imposer les mêmes exigences en matière de bien-être animal aux produits importés qu'aux produits nationaux. Obligation doit être faite de déclarer clairement les produits dont la production à bas coûts implique la cruauté envers les animaux.

Car les entreprises suisses oublient rapidement leurs engagements à l'étranger, comme c'est le cas des deux plus grands vendeurs de viande en Suisse, avec des exemples de transports cruels pour les dindes de Hongrie en Allemagne ou de lenteur à faire appliquer les normes suisses de protection des animaux à l'étranger.

C'est pourquoi La PSA recommande de renoncer le plus possible aux importations et demande aux acteurs du marché d'assumer leurs responsabilités dans le passage à des importations conformes à la protection des animaux, d'accélérer ce processus et de l'achever.

Dr Stefan Flückiger  
Directeur Politique agricole  
Protection Suisse des Animaux PSA

Bâle, septembre 2019

**PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA**

Dornacherstrasse 101, CH-4018 Bâle, Phone 061 365 99 99  
psa@protection-animaux.com; www.protection-animaux.com